



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

## A V I S P U B L I C

### CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME EN VERTU DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Aux personnes et organismes intéressés par la présente demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse du **316, chemin Gérard-Roy**.

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 09 juin 2026 à 19h00, le Conseil devra statuer sur la demande d'autorisation de résidence de tourisme déposée pour le lot 5 687 833, situé au 316, chemin Gérard-Roy.

#### Description du projet :

Demande en vertu **DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS** pour offrir le chalet en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes ou autres et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique par l'utilisation de tout média.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À LAMBTON, CE 26<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2026.**

**Yves Deslongchamps**  
Directeur général et greffier-trésorier

### Certificat de publication-

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande en vertu **DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS** concernant le lot 5 687 833, situé au 316, chemin Gérard-Roy à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton et sur le site internet en date du 26 mai 2026.

Yves Deslongchamps  
Directeur général et greffier-trésorier

26 mai 2026

Date